

## **L'Instat et Civipol s'engagent pour moderniser l'Etat Civil au Mali**

Collecter les données fiables sur l'état-civil dans chacune des communes du Mali et particulièrement au niveau des centres principaux et secondaires d'état-civil, tel est le principal objectif d'un protocole d'entente, signé ce jeudi 21 juin 2018, entre le Cabinet Civipol Conseil et l'Institut National de la Statistique (INSTAT).

« C'est une œuvre très importante car, il s'agit d'état-civil. Il faut renforcer le système statistique national », a indiqué le Directeur général de l'INSTAT, M. Harouna Koné, avant de signer le document en compagnie de M. Omar Merabet, Directeur des opérations et du développement, de Civipol Conseil.

La durée d'exécution du présent protocole est de 5 mois. Il porte sur l'état-civil sur toute l'étendue du territoire malien. « Il s'agira, pour les deux parties signataires, de mutualiser leurs capacités techniques et opérationnelles pour la mise à jour des informations sur l'état-civil et la pérennisation du système dans son ensemble », indique le protocole d'entente.

A travers ce document, Civipol s'engage à mettre à la disposition de l'INSTAT les moyens techniques, matériels et financiers pour la réalisation de la cartographie de l'état-civil. L'Institut National de la Statistique de son côté entend mobiliser l'ensemble des moyens techniques et matériels nécessaires à la réalisation de cette cartographie.